

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

# **Valls propose d'abaisser les salaires !**

- Social -

Date de mise en ligne : mardi 4 janvier 2011

---

**Démocratie & Socialisme**

---

**Voilà Valls qui persiste et croit bon d'expliquer aujourd'hui qu'il propose que les salariés travaillent deux ou trois heures de plus... Donc, il propose de baisser de 25 % ce que gagnent ces salariés lorsqu'il arrivera que leur patron leur fasse faire 2 ou 3 h de plus au-delà de 35 h...**

**Son seul truc, c'est de baisser les salaires...**

**Mais cette histoire joue le rôle d'un révélateur essentiel** : Arnaud Montebourg a cru bon d'affirmer que « les 35 h n'existent plus », Pierre Moscovici a affirmé que « la droite avait défait tous les verrous, s'il y en avait, des 35 h », Jack Lang s'en est mêlé pour dire que « les 35 heures ont été déjà partiellement détricotées, réadaptées ».

**Ils font tous erreur. Erreur totale. Les 35 h existent. Elles s'imposent même à 100 % des salariés, à 100 % des employeurs.**

**C'est une durée légale d'ordre public social à 100 % valable dans toutes les entreprises, toutes les branches, tous les métiers, tous les statuts.** Ceux qui sont à 34 h sont « à temps partiel » parce que le temps partiel commence en-dessous de 35 h. Ceux auxquels leur employeur fait faire 37 h, ont 2 heures majorées à 25 % parce que la majoration commence à la 36e heure, etc. Les salaires se calculent sur 151 h 66, etc.

Les 35 h c'est une durée légale, pas une durée réelle.

*Il y a différentes sortes de durées du travail* dont la durée maxima de 48 h par semaine qui comme la durée légale s'applique à 100 % des salariés. Le Medef veut la supprimer comme durée de référence. Et les autres aussi d'ailleurs...

**Il y a aussi la « durée du temps de travail effectif » qui est décisive et brouille les notions de durée légale et de durée maxima** : car elle est à ce jour définie comme « le temps ou le salarié est soumis aux directives de l'employeur sans pouvoir vaquer à ses activités personnelles ». Cela aboutit à enlever (à tort) les temps d'habillage de casse-croûte, de pause. (loi de Pétain du 28 août 1942) du temps de travail effectif des 35 h ou des 48 h.

Je m'étais battu en fév-mars 1998 et en oct-nov 1999 pour définir le temps de travail effectif comme étant celui ou « le salarié est subordonné à l'employeur ». (ce qui était plus clair, plus simple, plus rigoureux et en relation avec la définition du contrat de travail). Mon lobbying avait gagné deux fois en première lecture à l'Assemblée nationale... (Voir le JO du 18/19 mars 1998). C'est le Medef, appuyé sur le Sénat (et la caisse noire de l'UIMM) qui avait fait le siège de Martine Aubry et de Lionel Jospin pour empêcher cela.

**Alors le Medef raffole de tout ce qui rend confus la compréhension de la durée légale. Il raffole qu'on dise que les 35 h n'existent plus, ça l'aide à faire rentrer sa suppression dans les faits.**

La durée légale s'applique à tous. À 100 %. Si on ouvre la porte à l'incompréhension de cette question, on ouvre la porte au Medef qui ne rêve que de brouiller la notion de "durée légale" pour la supprimer ensuite. Il fera pareil après pour la durée maxima en Europe où ils veulent remettre en cause la durée maxima de 48 h en faveur de 65 ou 72 h

**Rappelons une question d'importance centrale lors de la dernière présidentielle et qui vaut encore davantage pour la prochaine :**

## Valls propose d'abaisser les salaires !

---

Ségolène Royal avait affirmé en juin 2007 dans le *Nouvel Observateur* : *"le Smic à 1.500 euros brut dans cinq ans où la généralisation des 35 heures sont deux idées qui étaient dans le projet des socialistes, que j'ai dû reprendre dans le pacte présidentiel, et qui n'ont pas été du tout crédibles".... "Moi-même j'avais un doute là-dessus", disait-elle ! « Durant la campagne, elle s'était engagée (rarement) à porter le Smic à 1.500 euros brut en cinq ans et s'était montrée évasive sur la question des 35 heures, la renvoyant à la négociation sociale sans jamais s'opposer ouvertement à leur généralisation, prévue dans le projet du PS »* commentait le *Nouvel Obs*.

Toutes ces lignes ci-dessus étaient déjà stupides. L'idée même qu'il y ait à "généraliser" les 35 h étaient une bêtise, car elles le sont, elles sont généralisées ! à 100 %. De même que l'idée formulée par Ségolène Royal que *« les 35 h avait nui aux salariés les plus démunis »*... était une autre grosse bêtise ! Énorme ! Les 35 h ne peuvent faire que du bien, à tous, à toutes !

Oui, disent certains gogos, mais elles ont fait de la flexibilité... *NON ! par définition les 35 h sont inflexibles*. La flexibilité, c'est ne pas avoir de durée légale de référence.

Oui, mais l'intensité du travail a été augmentée. *Peut-être mais malgré les 35 h, à cause des patrons* qui cherchaient à récupérer violemment les 35 h, est-ce surprenant ? De toute façon s'il doit y avoir travail intensif mieux vaut que ce soit en 35 h qu'en 39 h...

Oui, mais les salaires ont été bloqués... *NON pas à cause des 35 h, à cause des patrons, et des syndicats qui ont signé des accords en ce sens*, car les 35 h étaient conçues comme hebdomadaires, sans perte de salaires et ne pouvaient se faire « a profit constant »

Hélas François Rebsamen, directeur de campagne de Ségolène Royal, écrivait en 2007 dans son livre « de François à Ségolène » : *« Notre adversaire (Nicolas Sarkozy) défendait qu'il fallait « travailler plus pour gagner plus »... en face, que dire ? On ne pouvait pas être contre »*... (sic)

C'est sur cette question, de façon condensée, que Lionel Jospin a gagné les élections de juin 1997 en adoptant le 27 avril 1997 le slogan « 35 h hebdomadaires sans perte de salaire » C'est sur cette question, de façon condensée, que Ségolène Royal a perdu en avril-mai 2007.

C'est sur cette question, de façon condensée, que se jouera l'élection de 2012.

Car il faut défendre correctement les 35 h (comme il aurait fallu les faire correctement). Il faut l'expliquer, et aborder les autres points du code du travail concernés :

Il faut des mesures pour rapprocher la durée réelle du travail de la durée légale

- ▶ Abaisser la durée maxima du travail de 48 h à 44 h.
- ▶ Rendre les heures supp' plus coûteuses que l'embauche en les majorant à 50 % dès la première heure
- ▶ Abaisser le contingent annuel et en revenir à une limite de 130 h
- ▶ Imposer deux jours de repos consécutifs incluant le dimanche
- ▶ Soumettre les heures supp' à un « avis conforme » des IRP (CE ou DP, CHSCT)
- ▶ Rétablir un système de contrôle fiable et transparent des horaires réels, avec contrôle renforcé et sanctions par l'inspection du travail.

**Travailler mieux, moins, tous et gagner plus, tel est le bon slogan !**

## Valls propose d'abaisser les salaires !

---

Ça va recommencer gravement pour la prochaine campagne présidentielle.

JF Copé a compris la faille idéologique grave de la direction du PS sur les 35 h : elle n'y croit plus assez, elle ne sait pas comment les défendre, elle s'emmêle là-dessus.

Il suffit de lire que Le Foll et F Hollande reprochent à Valls de « prendre le problème à l'envers » et ensuite ils s'enferment dans un langage et des propositions absconses, illisibles...

*Donc, Copé veut et propose publiquement avec insistance, que la prochaine campagne présidentielle ait pour but de défaire les 35 h officiellement... Sarkozy hésite à lui donner raison, Xavier Bertrand est contre, mais ils iront finalement dans ce sens car ils peuvent sentir que le PS est embarrassé et n'y va pas franchement... alors le problème va apparaître au grand jour devant des dizaines de millions de gens. Trop tard ?*

Valls, par ses propos, fait le lit du Medef et de la réélection de Sarkozy sur ce point. C'est le même problème que sur la défense des retraites à 60 ans à taux plein ou non. On doit, pour gagner en 2012, réduire en bouillie, là-dessus, les idées des néolibéraux.

**Il faut défendre les 35h hebdomadaires, elles existent, elles s'appliquent, renforçons les !**

**Travaillons mieux, moins, tous pour gagner tous plus !**